

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN87

présenté par
M. Saintoul

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous souhaitons maintenir le système de bonifications maximum pour tous les militaires qui quittent le service à cinquante-neuf ans.

Les carrières militaires sont constituées d'années de travail et de sacrifices de vie au service de la nation, il demeure juste et honorable pour le pays d'être reconnaissant envers eux. Les fins de carrières sont longues et éprouvantes pour tous les militaires et anciens militaires d'active, le système de bonification permet de compenser ces dernières années de pénibilité. "